



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GIROLLES
Séance du 06 Avril 2023**

Compte administratif 2022 de la Commune

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10
Absents : 2
Exclus : 0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel GUYOT, 1^{er} Adjoint.

Présents : Bernard MASSOL, Marie-Annick DE RYCKE, Nicole VITEAU, MASSOL Sylvia (arrivée 19h10), Érick DEGOIX, Fabrice HEURTAUX, Marion DESBOIS

Absents excusés : Marie SEILLIER (pouvoir à B. MASSOL), Corinne GUILLAUD (pouvoir à M. GUYOT)

Secrétaire de séance : Sylvia MASSOL

Date de convocation :

27/03/2023

Date d'affichage :

27/03/2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2022

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Résultats reportés		244 900.27	-17 797.67			227 102.60
Opérations de l'exercice	187 384.10	198 082.32	111 099.13	104 982.65	298 483.23	303 064.97
TOTAUX	187 384.10	442 932.59	93 301.46	104 982.65	298 483.23	530 167.57
Résultats définitifs		237 800.82	-23 914.15			213 886.67



Le 1^{er} Adjoint
Michel GUYOT